

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 32

Artikel: Les verbes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

coup ; outre ce que j'ai appris dans sa conversation, j'ai puisé dans son *Conservateur* plusieurs faits curieux.

Un de mes vieux amis m'a conté que, passant à Montreux en 1790, il fut vivement choqué de voir, sur la place du Marché, une pauvre fille enfermée dans une cage sur un pivot, et en bête aux risées et aux ignobles projectiles des polissons du village. Elle était là pour avoir justifié la vérité du mot célèbre de Shakespeare : « O femme, ton nom'est fragilité ! » Cette punition dégradante était généralement employée en Suisse à cette époque, et ce pilori du bon vieux temps y portait le nom de *trulle*. J'en ai encore vu, il y a peu d'années, à l'entrée du pont de Dietikon, près de Zurich, et j'ai lu qu'il en existait jadis un à Genève, sur la place du Molard, « pour enfermer les ivrognes ». On faisait alors bon marché de la dignité de l'homme, ce que nul ne songeait à trouver mauvais. Lorsqu'un individu, par exemple, condamné à une amende pour un délit correctionnel, ne pouvait, ou ne voulait payer, il était « contrainct », disent les vieux documens, courir nu par la ville ». Cédant à mon penchant pour les vieilleries, je ne puis m'empêcher de citer un fragment du *Coutumier* manuscrit du Pays de Vaud : Si quelques hommes ou femmes à marier viennent à commettre crimes pour lesquels ils soient adjugés à mort, yecle adjudication nonobstant, s'il vient une fille ou un garçon, selon le sexe de la conjonction, qui n'auroit été marié, requérir à la justice le condamné, pour l'avoir en mariage, il lui sera délivré, sans prendre mort, et abandonné en liberté et franchises, en réstituant à la justice les coustes supportées, etc. »

Le chemin qui mène, par le « plan de Jaman », dans le canton de Fribourg et le Simmenthal, est agréable et peu pénible, à l'exception d'un certain bois, où le sentier, grossièrement pavé, forme des zig-zags nombreux et rapides. La matinée était brumeuse ; je marchais dans les nuages, jouissant peu, mais espérant beaucoup. Il était près de midi, et c'est l'heure à laquelle le temps se lève, ou s'établit au mauvais pour le reste du jour. Lorsque j'atteignis le sommet du passage, le soleil, vainqueur des brouillards, brillait du plus pur éclat ; je me retournai enchanté et, au lieu du lac, je vois une mer de vapeurs floconneuses, d'un blanc sacré, qui se confondaient d'un côté avec le ciel, et d'où s'élevaient de l'autre, ainsi que des récifs, les montagnes abruptes de la Savoie, dont la base plongeait dans les brouillards. Ce spectacle était d'un effet singulier et avait de la grandeur. J'attendis assez longtemps un changement de décoration qui enfin arriva : peu à peu les nuages se dilatèrent, s'élèverent, et mon œil put embrasser sans obstacle l'ensemble de ce vaste panorama, dont les détails disparaissent en raison de l'élévation et de la distance ; c'est un peu une carte géographique.

M. Raoul Rochette a donné une excellente description de ce point de vue renommé ; elle est écrite de main de maître, et, de plus, parfaitement exacte, mérite assez rare. Je ne la referai point, et me bornerai à citer l'exclamation d'un pâtre de Gessenay, venu pour voir le lac Léman : « Dieu me préserve, s'écria-t-il en l'apercevant tout à coup du « plan » de Jaman, Dieu me préserve d'aller dans un pays où le ciel vient de tomber ! » C'est à peu près la même impression qu'éprouvait, à cette vue, une paysanne fribourgeoise qui dit : « Il m'a semblé qu'il y avait deux ciels, l'un en haut, l'autre en bas ! »

Au-dessus de la dent de Jaman est le sommet de la Chaux de Naye, d'où l'on voit le lac de Neuchâtel et la chaîne des Alpes, depuis le Saint-Bernard jusqu'au Titlis. « Les trente-deux vents y tiennent foire », disent les gens du pays. Ce passage est exposé, au printemps, à de fré-

quentes avalanches et a, sous ce rapport, une mauvaise réputation qui date de loin. M. Bridel, en m'en parlant, me cita l'autorité du géographe de Charles-Quint, Gérard Mercator, dans la *Cosmographie* duquel on voit : « Combin grand et espouvantable est le précipice du mont Mustruac (Montreux) duquel tombent et se perdent chaque année plusieurs bêtes de somme, et des hommes mesmes ! » Nous n'y eûmes d'autre aventure que la chute d'une petite pierre, qui passa près de nous en ronflant et en faisant des ricochets perfides. Notre guide fribourgeois s'en montra bien plus effrayé que nous, en ce qu'il s'attendait à en voir descendre de plus grosses. D'abord il soupçonna que ce pouvait être une espèglerie de quelque pâtre, mais n'apercevant personne sur ces hautes sommités, il trouva plus simple de s'en prendre à l'esprit malin.

COMTE THÉOBALD WALSH.

Les verbes. — Dans un examen de grammaire, on demandait à un écolier : Dites-nous ce que vous savez des verbes.

L'écolier, après un moment de réflexion.

— Eh bien, les verbes, c'est tout le contraire des rois.

— Expliquez-vous !

— Mais oui, puisqu'ils s'accordent presque toujours avec leurs sujets.

La fossé à dzaunets. — Un fossoyeur de village, qui venait de toucher ses honoraires, pour plusieurs inhumations, et le prix d'un char de fumier, s'était mis à faire la fête et ne rentra chez lui de quelques jours.

Inquiète et justement indignée, sa femme s'en va le chercher au cabaret.

— A présent lè bon ! Tatzè-vâi dè tein veni, vilho soulon ! N'est-te pas onna vergogne d'avâi bû d'on part dè dzo trâi moo, quattro petits z'einfants et on tsai de fémé, qu'on ne vâo pas savâi dè quiù vivrâ stâo dzo que vint !

LO GRAND SAMUET ET LA LANTERNA

(Patois du district de Grandson)

QUAND bin lya bin n'a septantanna d'ans que l'est mouâ, on ein conté oncouéra cau qu'ené dai chonnè, câ l'étai on rudo farceu — on vilhio freis, pinsâ-vai ! —. Kanquâ sa fin, lya mé zu à rirr qu'à pylorâ, avoué lu. Sa fin ! Voiaytè commin l'est arrevâyè : L'étay malâdo dû grantènet ; è pregnai dai remido què sa fenna, la Suzettè, lya baillifvè din on verro. Ma fai, quet ? c'étais la fin ! Lo pôdro Samuët prin lo verro ; mais nè put pas avalâ lo remido. E rebâillé lo verro à sa fêna in lya désint : « Tè, ma poura Suzettè, nè peut pley avau ; po chtu yâdzo, le diable m'emporte — c'étais son mot — po chtu yâdzo est to ! Et l'a espirâ.

Ora, n'è s'agit pas dè cin, yin vigno à chlia d'la lanterna. Cauquè tsautin devant, on dèlon, aprî avai redi son trin ào Grand-Birgâ, l'avai 'na fondya dè buro à portâ à na pratiqua dè Flyéri. L'arrindzè sa tserdzè su son rête et lo vouaytè avau. Quand l'eut livrâyè, l'intra tsî lo bolindzî Rosselet, què tègnai 'na pinta, po prin-drâ on pâ dè mètsè dè pan po lo tsael et bairè on verro devant dè remonta la côte. Ma fai, c'étais dèlon, et trova le cauqué z'amis, qu'avant sai assebin, surtolt Bovet, qu'on avai batsî lo mouet, à causa dè sa linga dâo diâblyo, et qu'a-vai assèbin zeu-zu fê dâo service militero à l'étrândzî. S'atrablya avoué leu et s'amusa à bairè et à contâ dai farcè kankâ l'èclyta d'la né. Yo madama Rosselet ut pèdi dè lu. L'avai bu on yâdzo ; la né étais sombra ; lo tsèmin étais pierrailu et rôtuo. Ma fai lè lya preta 'na lanterna. Lo dèmâ, commin la sètcha brelâvè, lo Grand fe à sa fêna, qu'étais 'na bouëna pâta :

— Suzettè, madama Rosselet m'a pretâ, hieu

r'a n'é, chlya lanterna po revèni amont ; lè lya fâ fauta ; la lyai vé reportâ.

— Tâ bin raison, Samuët, nè faut pas gardâ lè z'affrè ai dzin quand on peut lè rindrè.

Et revoialé lo Grand avau, kâ treuvé dai z'autro z'amis, avoué coui s'ingrâne kank'âotré la né. Dè façan qu'è faillu oncouéra la lanterna po remonta. Et dissé, tu lè z'autro dzoi d'la sê-nanna, mîmameint lo dêssando.

Heureusamint kâ la dêmindzè, voiaitsé Bovet lo dyé ke vint avoué sa famillé po médzi la cranna ; l'a pu riportâ la lanterna, sin cin, creyo bin kâ lo Grand éra continuâ kankè l'ussé pu dèrè : « Po chtu yâdzo, le diable m'emporte, c'est tot ! »

S. G.

Pas de ces fantaisies ! Après une bataille, un capitaine faisait enterrer pèle-mêle morts et mourants. On lui représente que quelques-uns de ceux dont il ordonnait l'inhumation respiraient encore et ne demandaient sans doute qu'à vivre.

— Bah ! dit-il, si on voulait les écouter, il n'y en aurait bientôt pas un de mort.

LE DRAPEAU

On sait que deux sociétés de Nyon, l'une chorale, l'autre instrumentale, avaient organisé une fête de la mi-été au Monteret, près St-Cergue. Cette fête a été célébrée dimanche dernier ; elle eut grand succès. Le site était charmant, le programme intéressant ; on était accouru de partout.

Il y eut entre autres un culte émouvant par M. le pasteur Wyrsch, de Nyon, puis une allocution patriotique de Benjamin Vallotton. C'est du drapeau qu'a parlé ce dernier. Il l'a fait avec éloquence — le sujet s'y prêtait — et avec originalité, deux qualités précieuses que n'ont pas tous les orateurs.

Au cours de cette allocution, Benjamin Valloton a conté le fait suivant :

« ... Il y a deux ans et demi, notre pays fut ravagé par les inondations. Des soldats du génie furent envoyés en particulier dans le Prättigau, vallée des Grisons ravagée par la Landquart transformée en torrent furieux. Un pont avait été emporté.

» Il fallait le rétablir. On y travaillait avec ardeur quand un homme se présente portant enveloppée dans une couverture une fillette dangereusement malade. Il faut à tout prix qu'elle soit avant le lendemain à l'hôpital de Coire. Seule, une opération qui ne peut être différée la sauvera. Mais la route est coupée.

— Soyez tranquille, brave homme ! dit un des soldats. Demain, à la première heure vous passerez !

» On se remet au travail avec une sorte de fure. On entre dans l'eau glacée jusqu'à la ceinture. Le lendemain, à l'heure dite, le pont était achevé et l'homme passait avec son précieux fardeau. Mais le soldat qui avait pris la parole, emporté par un paquet d'eau tourbillonnante, manquait à l'appel. On ne retrouva que son cadavre... Trois jours plus tard, un cortège pénétrait dans un petit cimetière du canton de Thurgovie. En tête des camarades portant des couronnes, le cercueil entouré du drapeau fédéral, derrière ce cercueil, un vieillard à cheveux blancs, brisé de douleur, car celui qu'il menait à la tombe était son fils unique. Bientôt on fait cercle autour de la fosse au bord de laquelle le cercueil est déposé et l'on écoute dans le silence les paroles d'adieu. La douleur du vieillard redouble, de rauques sanglots lui soulèvent la poitrine.

» L'officier commandant en chef — c'est de lui-même que je tiens ce récit — s'approche alors, met doucement la main sur l'épaule du désespéré et lui dit :

— Ne pleurez pas... soyez fier, plutôt, d'avoir